

de nombreuses années. Si l'on ne prend pas certaines mesures provisoires pour accorder la préférence aux habitants de la province au début de l'exploitation, les Néo-Écossais auront énormément de difficulté à livrer concurrence aux grosses sociétés internationales. Si on les considère dans leur ensemble, ces droits et ces pouvoirs peuvent se rapprocher des droits de propriétaires et ils donneraient sans aucun doute à la province un très grand contrôle sur ses richesses sous-marines. Cependant, la propriété n'est pas un terme précis et le contrôle comporte bien d'autres aspects que ceux que j'ai mentionnés. Certains pouvoirs reviennent sans contredit au gouvernement fédéral. D'autres font indéniablement partie des attributions provinciales. Bien entendu, d'autres encore sont controversés et peuvent donc faire l'objet de négociations.

Selon moi, il faudrait au plus vite déterminer la répartition des attributions controversées afin de ne pas retarder la prospection pétrolière au large des côtes de la Nouvelle-Écosse. Je pense que c'est possible, soit en modifiant la constitution, soit en respectant les dispositions de la constitution actuelle. Avec le consentement de la Nouvelle-Écosse, le Parlement du Canada a le pouvoir de confirmer par voie législative que nos frontières marines coïncident avec celles du Canada aux fins de l'exploration et de la mise en valeur des ressources. La mesure législative en question peut comprendre toutes les modalités sur lesquelles se seront entendus le gouvernement fédéral et le gouvernement de la province.

Nous autres, Néo-Écossais, espérons que nos ressources pétrolières et gazières seront mises en valeur—non pas à la suite d'une confrontation, comme semble le vouloir le ministre d'après le bill C-48, mais plutôt grâce à la consultation, qui est d'ailleurs à l'origine de la prospérité de nos provinces et du progrès de notre nation. Après tout, monsieur l'Orateur, une chaîne se révèle solide dans la mesure où elle n'a pas de maillon faible. Sans aucun doute, le gouvernement finira par reconnaître qu'une mesure législative qui renforce la position économique de chacune des provinces, ne peut qu'en faire autant pour le gouvernement central—et le pays. Malheureusement, le bill C-48 ne réussit pas à atteindre cet objectif. Au lieu de renforcer les pouvoirs des provinces, il cherche à leur en enlever un plus grand nombre et à les centraliser. Je vous dis, en terminant, que c'est un mauvais bill, un bill injuste. Il ne fait rien pour renforcer le Canada et la Confédération. Si on vole leurs ressources aux provinces elles n'ont rien—rien qui leur permette de travailler, rien qui leur permette de construire. C'est pour ces raisons que je m'oppose à ce bill et que j'ai l'intention de voter contre.

M. l'Orateur adjoint: Le député de Gloucester.

M. Murphy: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur adjoint: Le député invoque le Règlement?

M. Murphy: Oui, monsieur l'Orateur. Je crois que si le député de Gloucester veut prendre la parole, il n'aurait pas dû être le dernier libéral à se faire entendre avant l'adoption de la motion de clôture.

Pétrole et gaz du Canada—Loi

M. l'Orateur adjoint: Le député de Gloucester.

M. Herb Breau (Gloucester): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire deux choses dans les quelques minutes à ma disposition, puis je laisserai le reste du temps au député néo-démocrate.

Tout d'abord, monsieur l'Orateur, je tiens à préciser que ce bill ne s'applique pas aux terres...

M. Murphy: Vous avez refusé de nous laisser du temps, pourquoi devrions-nous vous permettre de parler?

M. Breau: ... à l'intérieur d'une province. L'article 2 stipule clairement que les dispositions du bill portent tout d'abord...

Mlle Jewett: Une minute!

M. Rae: Puisque vous nous empêchez de parler, vous n'avez pas à parler non plus.

M. l'Orateur adjoint: Le député de Gloucester a la parole.

M. Breau: Tout d'abord, dans les Territoires du Nord-Ouest...

M. Murphy: Laissez parler les autres députés. C'est vous qui vouliez la clôture, alors ne prenez pas la parole.

M. Breau: Deuxièmement, les zones sous-marines adjacentes...

M. Rae: Moi aussi, j'aimerais avoir la parole.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre.

[Français]

A l'ordre! Comme il est 9 h 45 du soir, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire pour disposer de la motion dont la Chambre est maintenant saisie.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur adjoint: Qu'on appelle les députés.

(La motion de M. Lalonde, mise aux voix, est adoptée.)

● (2150)

(Vote n° 43)

POUR

Messieurs

Allmand
Appoloni
(M^{me})

Bachand
Bégin (M^{me})
Berger

Blaker
Bloomfield
Bockstael